



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS JUIN 2021

Numéro 002



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

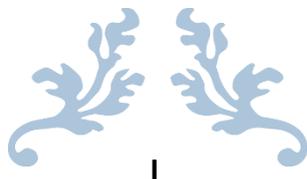
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°002 Juin 2021

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître-assistant d'Histoire
des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire

économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**Batchana Esohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

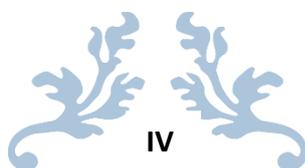
-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Aristide EDZEGUE MENDAME

La consécration de la suprématie de la norme communautaire sur la norme nationale en zone CEMAC.....7-18

Dilwani ADAMOU

Politique intérieure ou politique extérieure, un choix difficile pour un pouvoir d'Etat : Un éclairage à partir de la pensée politique de N.Machiavel.....19-32

KOMBIENI Didier

Republicans versus Democrats: a critical and comparative analysis of the foreign policy; with a special focus on Africa.....33-42

Djagbléoko Immelder ABBEY, Candide Achille Ayayi KOUAWO, Amévor AMOUZOU-GLIKPA

Le financement de l'éducation dans le contexte des Relations Internationales au Togo.....43-56

Marcel Koko KAMBIRE

La France et le conflit Algero-marocain du Sahara Occidental : Des nouvelles données à la nécessité de son règlement.....57-69

Salif KIENDREBEOGO & Jean Tiéwendé BALIMA

Idéologie révolutionnaire et coopération au développement dans les relations américano-burkinabé de 1983 à 1991.....70-84

Françoise Christiane NDAKISSA ONKASSA

L'Union Africaine face à la crise sanitaire de la Covid-19: Principe de solidarité85-99

Zana KEWO

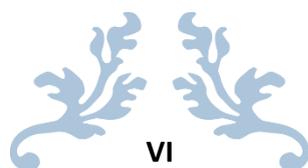
Les réformes de Mohammad Khatami ou la volonté d'une ouverture politique de la République Islamique d'Iran de 1997 à 2005.....100-115

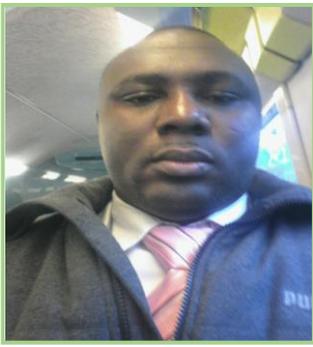
AGBENOKO Donyo Koffi

Les versants de la FrancAfrique : Nocivité et normativité.....116-127

KPALE Tchédé Boris Claver & OUATTARA Kacoumani Mesner

Le conflit libérien et son extension à la région du fleuve Mano 1989-2003128-141





Les versants de la Françafrique : nocivité et normativité

AGBENOKO Donyo Koffi

Maître-Assistant en Éthique, Philosophie morale et politique,
Université de Kara, Togo, adoko15@yahoo.fr

Résumé :

La Françafrique désigne le système politique et institutionnel mis en place au lendemain des indépendances permettant à la France de garder une mainmise sur ses anciennes colonies afin de garantir non seulement l'accès aux ressources naturelles, économiques et culturelles de l'Afrique mais aussi d'affirmer sa puissance sur le plan international. Les divers versants de cette domination de la France en Afrique sont abordés dans ce travail. Dans le cadre de la relation françafricaine, le respect des normes éthiques n'a pas été hissé au rang d'un principe universel. Ce travail se proposera non seulement d'analyser la nocivité d'une telle pratique néocoloniale ainsi que ses avatars mais également de jeter un regard éthique sur le phénomène à l'heure de l'universalisation des normes et des valeurs dans le monde.

Mots clés : Afrique, éthique, Françafrique, France, nocivité, relation.

Abstract:

Françafrique refers to the political and institutional system set up in the aftermath of independence allowing France to maintain control over its former colonies in order to guarantee not only access to Africa's natural, economic and cultural resources but also to assert its power at the international level. The various sides of this domination of France in Africa are considered to be acculturation. Within the framework of French-African relation, respect for ethical standards has not been raised to the rank of a universal principle. This work will propose not only to analyze the harmfulness of such a neocolonial practice as well as its avatars but also to take an ethical look at the phenomenon at a time of the universalization of norms and values in the world.

Keywords : Africa, ethics, Françafrique, France, harmfulness, relationship.

Introduction

À mon tour de poser une équation : colonisation = chosification. J'entends la tempête. On me parle de progrès, de « réalisation », de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées. (...) Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme. (A. Césaire, 1955, p. 23)

À travers ce poème, Aimé Césaire (1955) décrit l'essence même du colonialisme comme un phénomène profondément destructeur et chosifiant qui continue sous l'appellation de « néo-colonialisme ». Il s'agit, dans ces vers, d'un dialogue entre « On » et « Moi ». Le « On » renvoie à la parole du colon, et le « Moi » à la parole du poète et du colonisé africain. On remarque que ce « On » et ce « Moi » se répondent en évoquant des éléments qui n'appartiennent pas au même thème, comme si ce qui était important pour l'un, était complètement dérisoire pour l'autre. Le « On » tente d'amadouer le « Moi » par des énumérations de « bienfaits », tandis que le « Moi » lui répond par des énumérations de maux conséquents de ces soi-disant bienfaits. Le « On » évoque les progrès techniques, technologiques, médicaux. Le « Moi » évoque un recul, un anéantissement socio-culturel et humain.

En effet, la colonisation française en Afrique a consacré une rupture entre plusieurs humanités. Et pour cause, l'Afrique est en déshérence, perdue, fragilisée et effilochée, en raison de la vassalité économique, financière, technique, technologique, culturelle et politique qu'elle subit. Cette colonisation française du vivre-ensemble africain a accouché d'une forme d'asservissement, d'assujettissement des minorités affectant durablement et allègrement les âmes nègres. L'Afrique se retrouve affectée par le phénomène de dépendance politique, économique et culturelle. Cette situation de dépendance culturelle est l'illustration d'un complexe d'infériorité qui s'est traduit par une division intérieure et par un manque de confiance en soi de l'homme africain.

Ce travail se propose d'analyser les différents versants de la Françafrique. La Françafrique concerne les pays africains anciennement colonisés par la France et désigne un système politique et institutionnel mis en place au lendemain des indépendances permettant à la France de garder une mainmise sur ses anciennes colonies afin de garantir non seulement l'accès aux ressources naturelles, économiques et culturelles de l'Afrique mais aussi d'affirmer sa puissance sur le plan international. Cependant, quels sont les versants d'une telle relation pour l'Afrique ? Quels regards éthiques peut-on porter sur les relations de suprématie de certains États envers d'autres ? Comment humaniser les relations entre divers États à l'heure de la promotion de

Le questionnement qui ressort de

certaines valeurs universelles aujourd'hui ? Notre hypothèse est que la relation françafricaine est nocive pour les liens politiques, économiques et culturels en Afrique.

Pour l'essentiel, nous allons tenter d'analyser les liens qu'entretiennent les pays concernés avec la France. Ainsi, dans un premier moment, nous allons définir précisément les notions et concepts du sujet afin d'en saisir la nocivité de la relation françafricaine. Dans un deuxième moment, nous déclinons les versants de la françafricaine pour en questionner finalement la pertinence normative d'une telle relation aujourd'hui avec la proclamation de certaines valeurs universelles dans le monde.

1-La Françafricaine en question : une clarification conceptuelle

Le terme « Françafricaine » est un néologisme composé de deux noms propres : « France » et « Afrique », renvoyant à un pays pour une part et à un continent d'autre part. Il s'agit donc de la fusion de deux noms, dont l'appellation trouvée permet de caractériser les liens plus ou moins transparents qui unissent la France et le continent africain. Il ne s'agit pas en réalité de l'ensemble du continent africain mais uniquement des anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne. Si nous nous penchons sur l'histoire du terme de Françafricaine, l'expression s'est d'abord écrite en deux mots : France et Afrique. Elle émana de Félix Houphouët Boigny, ancien Président de la République ivoirienne, qui voulait définir de meilleures relations avec la France suite au divorce du

Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et du Parti Communiste Français (PCF).

L'expression « France Afrique » était donc l'appellation donnée à un rêve de bonnes relations entre l'Afrique et la France. Parallèlement aux velléités de bonnes ententes avec la France, le Président sénégalais, L. S. Senghor (1977, p. 18), souhaitait une « Eurafrique des partenaires égaux ». Ce souhait s'appuyait sur un des éléments de la négritude, à savoir que « pour ce qui est de l'homme, l'Universel ne peut être universel que s'il est teinté d'humanité, enraciné dans l'homme » (L.S. Senghor, 1977, p.18). Si les explications et les souhaits que sous-tendaient ces expressions de « France-Afrique » et d'« Eurafrique » restent toujours de l'ordre du souhait et du rêve, le terme de « Françafricaine », est un concept réel.

La Françafricaine, c'est comme un iceberg. Vous avez la face du dessus, la partie émergée de l'iceberg : La France meilleure amie de l'Afrique, patrie des droits de l'homme, etc. Et puis ensuite, vous avez 90% de la relation qui est immergée : l'ensemble des mécanismes de maintien de la domination française en Afrique avec des alliés africains. (F. -X. Vershave (1998, p.23)

En effet, l'expérience montre que le conflit entre les intérêts particuliers des États et l'intérêt commun international est sacrifié au profit des premiers, de sorte que l'expression « Françafricaine » rend finalement compte d'une domination de la puissance néocoloniale française en Afrique. Ainsi, si elle a été

revendiquée par différents politiciens et acteurs de la société civile pour interpréter différemment les relations entre la France et l'Afrique, la Françafrique sera l'expression utilisée afin de qualifier la dépendance dont sont victimes les États africains de colonies françaises : ce qu'il convient d'appeler « l'acculturation française ».

En réalité, le terme Françafrique ne peut se dissocier du néo-colonialisme à cause du passé et de l'histoire de la colonisation dans la mesure où s'il faut parler de Françafrique c'est à cause d'un passé, d'une histoire : la colonisation. En conséquence de quoi, la Françafrique désigne l'évolution néocoloniale qui a suivi la décolonisation et les indépendances des anciennes colonies de la France. Le néocolonialisme se justifie par une domination économique, mais inclut aussi, notamment dans les ex-colonies françaises, une ingérence politique, militaire (Survie, 2010).

Afin de comprendre en quoi la Françafrique constitue réellement un cas de néo-colonialisme, il nous faut analyser les liens politiques, économiques, et culturels qui existent entre la France et ses anciennes colonies.

2- Les versants de la Françafrique

Le versant politique de la françafrique renvoie tout d'abord à la politique de la France en Afrique, depuis les années 1960 avec pour objectif de maintenir l'influence française sur ses anciennes colonies et d'assurer aux entreprises françaises un accès privilégié aux ressources

naturelles du continent, comme le pétrole, l'uranium, le bois, etc. Cette politique a été menée par tous les présidents français de la Cinquième République, du Général de Gaulle à Nicolas Sarkozy. Grâce à l'aide publique au développement (APD) et à un discours de « meilleure amie de l'Afrique », la France a maintenu les régimes en place afin de permettre le pillage de leurs ressources naturelles.

La situation ne s'est pas améliorée avec Nicolas Sarkozy qui avait pourtant promis une rupture avec la Françafrique. On a plutôt assisté à une perpétuation de cette politique, caractérisée par la conquête de nouveaux marchés par le biais des multinationales comme Total, Bolloré, Areva, Bouygues, etc. Aussi les présidents africains ont-ils été téléguidés par les gouvernements français successifs, de sorte que la corruption définit la situation entre la France et l'ancienne Afrique française.

En outre, de nombreux faits ont été découverts et avérés concernant les liens directs ou indirects, transparents ou opaques, entre les politiciens français et les politiciens africains depuis les décolonisations et l'acquisition des indépendances africaines. Dans l'œuvre *Noir Silence*, F. X. Verschave (2000) donne des témoignages qui démontrent l'implication de la France dans la politique et l'économie africaine. Suite à des plaintes pour « offense à chef d'État étranger » contre l'auteur de la publication et l'éditeur du livre, la Cour d'Appel de Paris (le 3 juillet 2002) a rendu le verdict suivant :

Les documents versés et les témoignages recueillis au cours de

la procédure établissent non seulement l'importance et l'actualité des sujets évoqués, il n'apparaît pas que la démarche de François-Xavier Verschave soit critiquable. (Arrêt du 3 juillet 2002 Cour d'Appel de Paris)

Cette influence du politique, au lieu de favoriser la démocratisation, donne lieu à des « démocraties » c'est-à-dire, des régimes politiques qui, sous l'apparence de démocraties, fonctionnent en réalité comme des dictatures. Une constitution est en place, des élections ont lieu régulièrement, la liberté d'expression est garantie dans les textes, mais les élites en place manipulent ces institutions afin de conserver leurs privilèges (Survie, 2010).

Ainsi, « démocraties » est une autre appellation des démocraties assujetties. Ce faux-semblant de démocratie et ses formes se trouvent décrits et résumés dans la parole de Thomas Sankara, révolutionnaire anti-impérialiste, panafricaniste et tiers-mondiste burkinabé :

Des nationaux voltaïques entreprirent, avec l'appui et la bénédiction de l'impérialisme, d'organiser le pillage systématique de notre pays. Des miettes de ce pillage qui leur retombent, ils se transforment petit à petit en une bourgeoisie véritablement parasitaire, ne sachant plus retenir leurs appétits voraces. Mus par leurs seuls intérêts égoïstes, ils ne reculeront désormais plus devant les moyens les plus malhonnêtes, développant à grande échelle la corruption, le détournement des deniers et de la chose publique, les trafics d'influence et la spéculation

immobilière, pratiquant le favoritisme. (Extrait du Discours d'orientation politique, 2 octobre 1983).

La relation françafricaine se manifeste économiquement à travers une exploitation des ressources minières des pays africains avec la bénédiction de ses dirigeants. En effet, économiquement, l'Afrique représente environ 8% de réserves mondiales de pétrole connues, 40% du potentiel hydroélectrique mondial, 50% de l'or mondial, 50% des phosphates, 90% du cobalt et 40% du platine (Survie, 2010). Le continent africain est aussi fournisseur d'uranium, de bois, de coltan et est doté d'un immense potentiel agricole, monopolisé par les cultures d'exportation comme le café, le cacao, les bananes, le coton, l'huile de palme, ou encore les agro-carburants. Il est également l'objet de l'accaparement direct de millions d'hectares de terre arable par des multinationales pour subvenir aux besoins alimentaires des pays importateurs.

En outre, le potentiel de consommation est d'une envergure de taille puisque l'Afrique représente un marché conséquent que les entreprises françaises ont entrepris de conquérir. Que ce soit dans le domaine de l'alimentation (Castel, Advens) le transport (Bolloré, CMA-CGM, Air France-KLM), dans le domaine bancaire et assurance (BNP-Paribas, Société Générale) ou encore dans le domaine des télécommunications (Orange), les multinationales françaises ont toujours conquis le marché africain.

Pour parvenir à ses fins, le réseau françafricain corrompt les élites locales, capte les marchés libéralisés en échange de remises partielles de dette, se substitue à l'État en fournissant quelques services publics (écoles, centres de soins, infrastructures, etc.) afin de se faire accepter et de présenter une image de bienfaitrice, rapatrie les dividendes à l'ombre des paradis fiscaux. En 2008, la France reste le 1^{er} fournisseur du continent et sur l'ensemble de la zone franc, 20% des investissements directs étrangers sont français (et même les $\frac{3}{4}$ au Gabon, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Congo-Brazzaville) et 25% des exportations sont à destination de la France (Banque de France, 2009).

Avec ce réseau, il y a comme une persistance du pacte colonial. Un pacte qui fait des pays africains de simples marchés et des pourvoyeurs de matières premières. Il s'agit d'un commerce inégal car, d'un côté, la France s'approprie les matières premières à des prix dérisoires, et de l'autre côté, elle exerce son contrôle sur le marché des produits manufacturés ainsi qu'une concurrence « déloyale » par l'exportation de produits agricoles subventionnés. Aussi ce mécanisme empêche-t-il le développement de modèles économiques africains autres que le capitalisme de rente.

À cela, il faut ajouter les divers trafics « opaques » que font certaines multinationales comme Bouygues, Elf, Total et bien d'autres encore. Pour preuve, selon les sources du MEDEF, le commerce français avec l'Afrique a atteint en 2001 un solde positif de 3,2

milliards d'euros, soit autant que celui réalisé avec l'ensemble des pays européens (3,3 milliards d'euros). Le cas d'Elf est intéressant : créée en 1967, Elf a organisé le drainage des énormes marges occultes sur l'exploitation de l'or noir africain : productions non déclarées, sous-évaluation des redevances, surfacturation des investissements et prestations, arnaques sur le préfinancement des productions futures.

Ceci a conduit au paradoxe que les pays potentiellement les plus riches en matières premières voient le niveau de vie des populations s'effondrer, et la dette se creuse proportionnellement à l'enrichissement de l'élite dirigeante franco-africaine. Se comprend pourquoi, il ne peut exister véritablement une économie africaine à proprement parler mais plutôt une économie dominée par un État étranger, des entreprises françaises et ne profitant aucunement aux africains.

La politique économique monétaire de la France en Afrique constitue un exemple emblématique de cette dépendance économique françafricaine : le franc CFA. À l'origine, le CFA était l'initiale de Colonies françaises d'Afrique. Aujourd'hui, la monnaie a préservé les mêmes initiales sauf que celles-ci signifient, Communauté Financière Africaine. Le nom a changé mais le sigle et le rôle du franc CFA n'ont pas connu de mutation particulière pouvant impacter positivement les économies de ces pays.

En effet, si on définit le fonctionnement du franc CFA, celui-ci est géré en dernier ressort par la France qui doit assurer la parité entre les deux monnaies (l'Euro et le Franc CFA). Pour K. Nubukpo, dans l'histoire des relations monétaires entre la France et l'Afrique, la rationalité politique a souvent eu une prédominance sur la rationalité économique. Selon lui, « le franc de la communauté financière africaine (CFA) est un exemple frappant du lien (post)colonial qui se perpétue entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique de l'ouest et du centre » (K. Nubukpo 2007, p.70).

Il s'agit là, d'une véritable mainmise de l'État français sur la politique monétaire africaine, ce qui va de pair avec les relations commerciales et financières dont la France doit assurer la sécurité en garantissant une certaine stabilité monétaire entre elle-même et l'Afrique. Le contrôle économique est renforcé par le fonctionnement des banques centrales. La France a un droit de veto à l'intérieur de ces banques centrales et peut donc bloquer légalement toute décision monétaire au sein de la zone CFA. En d'autres termes, les pays « décolonisés » ne peuvent prendre aucune décision monétaire sans l'aval de la France. À cela viennent s'ajouter des contraintes liées à l'obligation des pays de la zone CFA de déposer 50% de leurs recettes d'exportation sur un compte du Trésor français. Enfin, la France peut imposer la dévaluation du franc CFA, si elle la juge nécessaire, ce qui s'est d'ailleurs produit en 1994.

Ainsi, le franc CFA, en plus de constituer un lien économique redoutable entre la France et l'Afrique, est un moyen de contrôle et de domination pour la France, de sorte qu'il ne peut exister à proprement parler de culture économique signifiante pour les Africains. Cette culture économique est complètement dirigée, manipulée et contrôlée par la France. En conséquence de quoi, le système françafricain ne peut pas permettre aux pays africains d'être économiquement souverains.

Enfin, concernant le versant proprement culturel au sens restreint où on entend le terme de culture aujourd'hui, la francophonie constitue un exemple emblématique de la domination culturelle française en Afrique avec la persistance du système scolaire colonial. En effet, la majorité des anciennes colonies françaises ont hérité du français comme seule langue officielle, les langues africaines étant reléguées au statut de langues nationales. L'histoire de la francophonie commence en 1970 avec la création à Niamey de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) regroupant 21 pays. À partir de 1986, ont lieu tous les ans puis tous les deux ans, des sommets de la francophonie. Viennent ensuite, à partir de 1987, les jeux de la francophonie. En 1995, un poste de secrétaire général de la francophonie a été créé.

Enfin, en 2005, l'agence de la francophonie devient l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) qui regroupe 53 États. À l'origine, la francophonie a été créée dans le seul but de défendre la langue

française. Mais aujourd'hui, « elle est surtout la vitrine culturelle d'une politique d'influence dont l'OIF est l'instrument principal » (Survie, 2008. p.20). Comme instrument de puissance culturelle et d'influence politique, l'OIF est régulièrement utilisée pour superviser et observer des élections sur le continent africain.

En outre, si nous examinons l'impact de la francophonie sur le plan éducatif, il reste faible. On assiste à une déscolarisation massive dans les pays africains ainsi qu'à une raréfaction des bourses accordées aux étudiants francophones par la France. Par ailleurs, l'OIF a créé de nombreuses agences et instruments pour appliquer sa politique comme l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) dont le rôle est de contribuer à promouvoir la recherche et la mobilité des chercheurs au sein de la francophonie.

Cet organisme bénéficie d'un budget conséquent alors que les universités africaines sont quasi-orphelines en termes de budget de recherche et de possibilités de mobilités, de sorte que l'AUF en vient presque à se substituer au travail que devraient effectuer les États francophones africains. Ainsi interviennent les questions de savoir qui définit les politiques de recherches et de mobilité. Et quels sont les critères ? Par qui sont-ils fixés ? Cette situation conduit les universités africaines à abandonner au moins partiellement les chercheurs aux mains de l'AUF qui s'occupe de trouver de quoi financer les mobilités et les recherches pour les pays francophones d'Afrique.

Ainsi, nous pourrions presque parler de la francophonie comme d'un piège néocolonial dans la mesure où bien loin de promouvoir une littérature africaine qui serait francophone par exemple, elle bénéficie plus aux entreprises françaises de l'édition qu'à la création de conditions d'une production « africaine » de ces outils du développement intellectuel.

3- Avatars de la Françafrique : quel regard éthique ?

La françafrique conduit à des résultats néfastes, voire destructeurs pour les États d'Afrique subsaharienne. Les relations entre la France et l'Afrique se déploient sur une base de domination continue de la France sur les États africains, tant sur le plan économique que politique et dans une certaine mesure sur le plan culturel. Les versants de la Françafrique se révèlent être un frein au processus de démocratisation.

En effet, la démocratisation étant empêchée par la corruption, les pays africains ne peuvent se développer si l'argent ne va pas dans les structures sanitaires et sociales notamment. Comme les États ne peuvent pas se développer, il va s'en dire que la misère stagne, amenant les populations à fuir leur pays afin de connaître une vie meilleure dans les pays dits « développés », là où la santé, et la liberté sont possibles. L'exil et la migration internationale sont donc perçus par la jeunesse africaine comme l'ouverture du champ des possibles.

Cette pseudo-coopération françafricaine crée et entretient la misère en Afrique. Misère, pauvreté, sous-développement sont les avatars de la Françafrique. Cette dernière est la traduction et la cause évidente de l'exil des africains désespérés vers la France notamment et l'Europe de manière plus générale. On ne peut blâmer des êtres humains de tenter – tout au long de leur vie, malgré les obstacles et les difficultés – de fuir la pauvreté dans le but de trouver la liberté et un certain confort. Car pour beaucoup d'entre eux, leur pays est devenu synonyme de prison, une prison dans laquelle ils sont voués à stagner dans la peur et le malheur.

Les jeunes, surtout, sont de plus en plus nombreux à penser que la migration à l'extérieur du continent africain reste la seule stratégie possible pour pouvoir s'affirmer et réussir. Pour eux, rester au pays, c'est s'exposer à une vie jugée « insignifiante » à cause de la détérioration des conditions d'emploi et de rémunération, de l'aggravation des inégalités et de la pesanteur des pressions familiales et sociales (toutes ces raisons étant le fruit du sous-développement et des démocraties développées avec l'aide de la France dans ses relations occultes avec l'Afrique).

Ainsi, dans un cadre éthique, il était intéressant de se pencher sur la question de la relation françafricaine car elle conduit plus largement à questionner les priorités d'aujourd'hui, à savoir : est-il éthique à l'heure actuelle, après l'avènement et la ratification, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et

la signature de diverses Chartes protégeant les droits humains, que certains États continuent à privilégier leurs intérêts privés (en grande partie économique) au détriment de l'intérêt commun international ? Quel regard éthique peut-on porter sur des relations de suprématie de certains États envers d'autres ? Quelle éthique pour les relations internationales aujourd'hui ? Les États puissants ont-ils raison de dominer économiquement, politiquement et culturellement les États faibles ?

D'aucuns répondront que les relations internationales ont été toujours caractérisées par la domination des États forts sur les États faibles. Pour d'autres, les relations occultes de la France avec l'Afrique ne sont pas la seule raison de détérioration des conditions de vie en Afrique puisque la Chine reproduit le même schéma. Mais cela ne constitue pas une réponse satisfaisante parce que si on ne remet pas en question le comportement des États plus puissants vis-à-vis des États plus faibles alors l'Afrique serait vouée à rester dans cet état de paupérisation, de misère, de sous-développement, pendant que des États déjà puissants s'enrichissent et se fortifient à ses dépens. Cette relation de domination, de même, ne participe pas à pacifier les relations entre les États dans le monde. Même s'il faut concéder avec Max Weber que les relations entre les États sont par nature tragiques, l'existence des normes internationales est un projet commun et un idéal régulateur de l'action humaine pour l'humanité.

En effet, la théorie des relations internationales, surtout celle développée par les réalistes postule qu'un des principes fondamentaux dans les relations humaines est la maximisation égoïste des intérêts. Pour les réalistes, les relations entre les États sont basées sur des rapports ambigus. La politique interventionniste des États y compris l'État français est amoral et est basée sur le mode de pensée machiavélien. D'où la nécessité de tendre vers une moralisation des relations entre les États.

Nous pensons que dans le cadre de la francophonie, étant donné la nature de la politique internationale et des contraintes qu'exerce la France sur toute politique étrangère, notamment en l'endroit de l'Afrique sur le plan politique, économique et culturel, les limites morales doivent être respectées par la France. Tout au moins la France et ses partenaires africains ont cette obligation de fixer les principes moraux à préserver dans le cadre de leur relation. Mieux dit, la tendance à une moralisation des relations entre la France et l'Afrique est de plus en plus pressante. Quand bien même l'on peut douter d'une telle orientation normative, l'on ne peut pas nier que les considérations éthiques ont désormais un poids croissant dans les affaires du monde aujourd'hui, non parce que les acteurs dans les relations internationales sont réellement moraux mais parce qu'ils doivent sembler l'être sur la scène internationale.

Trois grands traits du monde contemporain rendent réaliste une politique d'inspiration idéaliste : le développement de

la démocratie, la croissance des échanges et du commerce, la communion ou la proximité des opinions enfin, qui fait que chacun vit aujourd'hui, beaucoup plus qu'autrefois, sous le regard de l'autre. Si l'on admet que ces trois tendances caractérisent de plus en plus le monde actuel, on peut espérer rendre plus effectif ce début de moralisation, ou, au moins travailler dans cette direction. (J.-C. Casanova, 2000, p. 32)

En effet, si la question éthique est si souvent évoquée dans la théorie et surtout la pratique des relations internationales c'est « non seulement parce que les hommes cherchent honnêtement à faire le bien dans leurs vies collective et individuelle, mais aussi parce qu'ils ne peuvent pas suivre leurs intérêts sans prétendre le faire conformément à un système de valeurs ». (J. Vilmer, C. Ryoa, 2013, p.38). Or c'est justement ce qui manque dans la relation francophone où la domination et l'exploitation sont prononcées à tous les niveaux. Cette relation francophone est en déphasage avec les principes moraux d'une vie commune non conflictuelle.

L'idée de normes implique quelque chose de bien différent. La normativité éthique s'apparente à « un partage de sens », un horizon du souhaitable qui va au-delà d'un processus politique, économique ou culturel observable. S'agissant de la relation francophone, ce respect des normes n'a pas été hissé comme un principe universel. Se comprend pourquoi cette relation francophone

a été toujours à sens unique, profitant plus à l'ancienne métropole. Comme le précise C. Audard (2004, p.123) : « on peut parler d'une nouvelle forme d'intolérance si toute déviation par rapport à la norme universelle est considérée comme une erreur ou une faute amenée à disparaître, si le caractère pluraliste est nié ».

Conclusion

Au total, l'analyse nous a permis de cerner les contours de la Françafrique, un système qui a déstabilisé le continent africain sur le plan économique, politique et culturel. La poursuite de la mise sous tutelle de l'Afrique par la France a consacré l'inachèvement du processus de la décolonisation. Même s'il faut soutenir avec François Hollande que le « temps de la françafrique est révolu », (Extrait discours de Dakar le 12 octobre 2012), l'on ne peut pas occulter aujourd'hui l'ingérence de la France dans les affaires de ses anciennes colonies en Afrique.

Au final, la Françafrique est un système politique aux antipodes de la démocratie et des droits de l'homme, deux valeurs sur lesquelles pourtant la France attache du prix. Le système français, en réalité, fonctionne sans la moindre transparence. Les décisions sont prises sans la moindre concertation, ni le moindre contrôle du parlement français.

Comment humaniser une telle relation pour qu'elle soit en phase avec les valeurs universelles défendues par la France elle-même ? Voilà tout le sens de notre démarche. Nous avons pensé à la moralisation

des relations entre la France et l'Afrique comme une démarche heuristiquement prometteuse pour la France d'une part et pour l'Afrique d'autre part. Nous avons trouvé dans l'éthique des ressorts moraux afin de rendre plus humaines les relations entre la France et le continent africain.

Le contenu éthique des règles qui président la vie des nations et des relations internationales doit être un *télos* des gouvernements de sorte qu'aucun État n'ait la possibilité de se cacher derrière le dogme sacro-saint de la souveraineté nationale afin d'imposer ou de dominer les États les plus faibles. Les prescrits de la morale se rapportant aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la démocratie doivent être observés dans le cadre des relations entre les États pour une meilleure conduite des actions humaines dans le monde. C'est à ce prix qu'on peut humaniser la relation française et la rendre plus juste et équitable.

Bibliographie

- AUDARD, Catherine, 2004, « Normes internationales de justice et globalisation de l'éthique » in *Ethiques d'aujourd'hui*, Paris, PUF.
- CANTO-SPERBER, Monique, 2004, *Ethiques d'aujourd'hui*, Paris, PUF.
- CASANOVA, Jean-Claude, 2000, « Moralisation des relations internationales et progrès du droit ? » in *Morale et relations internationales*, Paris, PUF.
- CESAIRE, Aimé, 1955, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine.
- FOUTOYET, Samuel, 2009, *Nicolas*

Sarkozy ou la Françafrique décomplexée, Paris, Tribord.

-SENGHOR, Léopold Sédar, 1977, *Liberté 3 : Négritude et Civilisation de l'Universel*. Paris, Seuil.

-NUBUKPO, Kako, 2007, « Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du franc CFA par la BCEAO » in | « Politique africaine » / 1 N° 105.

-SURVIE, 2008, *La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui*, Septembre.

SURVIE, 2009, *France-Afrique, Diplomatie, Business et Dictatures*. Mars.

-SURVIE, 2011, *Petit guide de la Françafrique, un voyage au cœur du scandale*.

-SURVIE, 2014, *Françafrique : La famille recomposée*, Paris, Syllepse.

UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

-VERSCHAVE, François-Xavier, 1998, *La françafrique*, Paris, Stock.

VERSCHAVE, François-Xavier, 2000, *Noir Silence*, Paris, Les arènes.

-VERSCHAVE, François-Xavier, 2004, *De la Françafrique à la Mafiafrique*, Paris, Tribord.

-VILMER, Jean-Baptiste Jeangène, RYOA, Chung, 2013, « Introduction » in *Ethique des relations internationales*, Paris, PUF.

Numéro 002 Juin 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°002 Juin 2021